

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/52

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille quinze et le jeudi 11 juin à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 4 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : M. ASSIMANS

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
M. VISSE donne procuration M. MARTIN
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. BOUTONNET donne procuration à Mme MOULAT
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE



Secrétaire de séance : M. BARBAN

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

1°- CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN ET D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service OM et des missions assurées, le Président a proposé deux agents dans le cadre de la promotion interne au CDG 64 :

- un pour le grade de technicien sans examen professionnel
- un pour le grade d'agent de maîtrise

Sous réserve de l'inscription sur les listes d'aptitude de ces agents, et dès les mesures de publicité de la liste d'aptitude et déclaration de vacances d'emploi effectuées, le Président propose à compter du 1^{er} juillet 2015 :

- de créer un emploi de technicien territorial,
- de transformer un emploi d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe en emploi d'agent de maîtrise.

2°- CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR POUR LE SERVICE INSTRUCTEUR DES DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le cadre de la mise en place d'un service Instructeur des documents d'urbanisme, suite au désengagement des services de l'Etat, le Président propose de créer un emploi de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'un emploi de technicien à temps complet pour le service OM,

APPROUVE la transformation, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'un emploi d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe en emploi d'agent de maîtrise à temps complet pour le service OM,

APPROUVER la création, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet pour le service INSTRUCTEUR DOCUMENTS URBA,

PRECISER que les crédits suffisants sont au budget de l'exercice.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

